P.V. de la première rencontre du comité de suivi faite en visioconférence en date 5 avril 2020

Participant.e.s: Taha Boussaa(*Responsable aux affaires internes*), Ariane Beaudin (*Déléguée aux affaires internes*), Ruby Henley(*Représentant thématique; Vieux-Dragon*), Rostom Bensalem (*Représentant Concentration; Génie Mécanique*)

- 1.0: Point d'info sur la situation actuel de l'AGECVM:
 - Rien de nouveau de la part des comités, tout le monde est inactif (exceptés Impro et VD, juste des dépenses, pas d'activités)
 - Prochaine TC (A2020): Proposition d'amnistie pour les PV de la session H2020
 - Dépenses qui continuent : salaire des employé.es (Exode, Permanence)
 - ->Permanence : n'entraînent pas de problèmes financiers (déjà planifié dans le budget)
 - ->Exode: \$\$\$ pris dans les surplus, à suivre compte-tenu de la situation le PCU(suivi sera fait par le BE)
 - Podcast-Zoom du BE qui s'en vient pour informer la population étudiante sur la situation actuelle

2.0: Proposition plan financier/dépense du fond d'extrême nécessité :

- Établir GUIDELINES autour des dépenses d'urgences (prochaine rencontre du Comité de suivi)
 - Piste d'idées : Activités déjà prévues depuis le début de la session qui entraînent des dépenses surprises, dépenses pas liées à l'alcool
- Retour à chaque TC sur les décisions du comité suivis, si TC en désaccord avec les décisions
 - ->Motion de blâme sur les décideurs.ses si non-respect des guidelines pouvant être posé
 - ->L'argent remis par le biais du fond d'extrême nécessité sera repris dans les comptes du comités demandant (le comités pourraient donc devenir déficitaires)

3.0 Réflexions sur le rôle du comité de suivi dans notre communauté:

Dans la Bible des comités (A2009), il est dit que :

[Qu'est-ce que le Comité de suivi :

Selon la charte : un comité qui...

Assure le bon fonctionnement et le suivi des activités des différents comités, entre autres dans les aspects des locaux et de l'entretien de ceux-ci; Assure le suivi des décisions prises en table de concertation et qui

concernent les comités de l'AGECVM.

Selon ses mandats permanents : un comité qui...

- 1. Encadre les nouveaux comités dans leurs démarches de fondations ou en cas de besoin.
- 2. Lit et vérifie les PV des comités afin d'accomplir un suivi.
- 3. Lit et vérifie les bilans de mi-session des comités afin de vérifier si leurs projets se réalisent, ce qu'ils veulent faire et ce sur quoi ils travaillent. Assure un encadrement des comités dans le besoin.
- 4. Réalise les mandats ponctuels donnés par la table de Concertation.
- 5. Révise les demandes de subventions avec le-la trésorier-ère.
- 6. Vérifie les mandats de chaque comité en début de session, lors de la remise des demandes de subventions.

Qui le compose?:

À chaque première Table de concertation de chaque session, un Comité de suivi est formé de cinq représentant-e-s, dont au moins un-e des comités thématiques, un-e des comités de concentration et un-e du Bureau exécutif]

Le comité de suivi suivrait donc ces lignes directives. Il est proposé que :

- -À chaque Table de Concertation, une décision est prise sur les représentants (s'ils demeurent en poste ou si de nouveaux sont élus)
- -Le comité de suivi apporte des recommandations aux Tables de concertation, en pointant, s'il y a lieu, les incohérences découvertes lors des examens des PV des comités
- Un suivi sera fait des mandats voté par la TC, et le comité de suivi se chargera de s'assurer qu'ils sont rempli
- Le responsable au affaires internes fera au début de chaque TC un rapport sur les activités du comité de suivi

4.0 Guide S.O.S Signataires

Jusqu'à maintenant on a ça -> $\frac{\text{https://1drv.ms/w/s!Al0exe4DLIOhwBailci4kdORilDv?e=G2lrQ5}}{\text{Contactez Ariane Beaudin sur Facebook ou } \underbrace{\text{ariane.beaudin@hotmail.com}}_{\text{pour pouvoir contribuer :)}}$